
CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

SEANCE DU 18 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le dix-huit juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur JAUSSERAND Jean-Pierre, Maire.

PRESENTS : M. JAUSSERAND, M. NETTE, MME BRAU, MME GARRELIS, M. VEUX, MME SIMON, M. BOYER, M. DUMEAU, M. DELONG MME RAMBAUD, MME MEROT, M. TROCMET

EXCUSES : M. LENGAIGNE, MME DOUGLAS, MME LEGLISE

SECRETAIRE DE SEANCE : MME SIMON Laurence

La lecture du compte-rendu de la séance précédente ne suscitant aucune observation, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente aux élus la carte de remerciement adressée au Conseil Municipal par madame RECLUS en vacances à Venise avec son mari, suite à son départ à la retraite.

ORDRE DU JOUR

Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes (FDAEC)

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le montant qui nous est attribué pour l'année 2015, soit 17 380.98 € et demande l'approbation du Conseil pour établir un dossier de demande d'aide afin d'effectuer certains travaux d'investissements qui peuvent rentrer dans le cadre de cette subvention, à savoir :

Des travaux de voirie (côte de Lafitte)	7 368.50 €	HT
Signalétique – Panneau d'information électronique	11 260.00 €	HT
Radar pédagogique modèle Viasis compact	2 943.00 €	HT
Matériel de bureau	1 389.29 €	HT

	22 960.79 €	HT

Monsieur DUMEAU François émet le souhait d'acquérir une sonorisation plus performante et plus moderne que celle qu'il utilise actuellement lors des cérémonies au monument aux morts.

Cette proposition n'est pas retenue dans l'immédiat. Les différents investissements proposés ci-dessus seront présentés dans le dossier du FDAEC après accord à l'unanimité des membres présents.

Ecole

Compétence donnée à la CDC concernant les A.P.S (Activités Périscolaires)

Selon un décret du 3 novembre 2014 N° 2014-1320 qui clarifie la définition des ALSH périscolaires et des ALSH extrascolaires, les ALSH extrascolaires sont ceux ayant lieu durant les journées sans école, c'est-à-dire durant les mercredis et samedis sans école et les vacances scolaires.

La CDC compétente en matière ALSH extrascolaire et non ALSH périscolaire, ne peut plus continuer à gérer l'ALSH déclaré le mercredi après-midi.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour modifier les statuts de la CDC de la manière suivante :

Les ALSH périscolaires restent de compétence communale pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les ALSH périscolaires du mercredi après-midi sont de compétence communautaire.

En ce qui concerne notre commune dix enfants participent aux activités des mercredis après-midi, ce qui revient à peu près à un coût annuel de 3000 € pour la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable pour le transfert de cette compétence à la CDC.

Cantine Scolaire

Tarif des repas

Avant d'entamer la discussion Monsieur le Maire souhaite informer les élus qu'il a dû rencontrer Monsieur Rouzié afin d'essayer de trouver une solution pour diminuer le coût trop élevé (1500 € pour cette année) de repas livrés certains jours alors que les enfants ou les enseignants sont malades.

En effet, la livraison se fait chaque matin à 9 H 30, ce qui est trop tôt, l'effectif exact du jour n'est pas encore connu. Monsieur ROUZIE ne peut pas retarder l'heure de livraison, ayant plusieurs communes à servir.

L'idée serait donc de mettre en place une inscription à l'année, ou au trimestre, avec un tarif forfaitaire, et réajustement de la facturation en cas d'absence, seulement à l'appui d'un certificat médical.

Mesdames GARRELIS et BRAU vont étudier la mise en place de ce nouveau mode de facturation

Monsieur le Maire souhaite débattre de ce projet et surtout définir la cadence des inscriptions après en avoir débattu avec l'association des parents d'élèves.

Après un tour de table, 6 élus sont favorables pour une inscription des enfants au trimestre, 5 élus sont favorables pour une inscription des enfants à l'année.

Pour la facturation les élus souhaitent rester à une facturation mensuelle.

En ce qui concerne les tarifs à la rentrée de 2014, ceux-ci étaient de :

2.60 € Pour les enfants dont les parents résident à Caudrot

3.60 € pour les enfants dont les parents résident hors commune

4.20 € pour les adultes

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de maintenir ces tarifs pour la rentrée prochaine du 1^{er} septembre 2015.

Fête communale

Monsieur le Maire rappelle aux élus les dates de la fête communale soit les 17, 18 et 19 juillet prochain.

Comme chaque année, la municipalité organisera une soirée entrecôte le samedi 18 juillet.

Madame BRAU a contacté Monsieur DUPOUY Jérôme traiteur, qui nous a fait parvenir une proposition de prix pour cette soirée, soit 12.50 € par repas.

Monsieur le Maire demande aux élus si l'on maintient le tarif de l'an dernier à savoir :

11.50 € par adulte et 5 € par enfant.

Monsieur VEUX et Monsieur BOYER souhaitent appliquer un tarif de 12.50 € par repas estimant qu'il y a d'autres frais qui s'ajoutent pour l'organisation de la fête communale et donc le repas peut être pris en charge intégralement par les personnes y participant.

Après un tour de table, le conseil Municipal à la majorité des membres présents soit 12 voix sont pour le maintien du tarif de l'an dernier et 2 voix contre.

Conteneurs poubelles

Comme indiqué lors du précédent conseil municipal dans le cadre d'une démarche de maîtrise des dépenses de fonctionnement, monsieur le Maire a rencontré avec Monsieur NETTE, le responsable commercial pour le rachat du parc d'occasion de nos conteneurs poubelles.

En effet, le coût actuel pour la maintenance et la location des conteneurs est de presque 500 € HT par mois (493.18 pour février 2015 par exemple)

Un contrat de maintenance seul, avec une douzaine d'interventions par an pour le changement des pièces, roues et conteneurs nous reviendrait à 4500 € par an.

Un conteneur de 120 litres neuf coûterait 26.50 € HT chez plastic omnium.

Auprès du SICTOM un conteneur neuf coûterait 23 € HT à récupérer à leur dépôt de Langon

Le rachat du parc existant est possible moyennant la somme de 3980 € HT sans la maintenance.

Monsieur le Maire estime qu'il est plus intéressant de racheter le parc actuel, mais de laisser tomber la maintenance des conteneurs auprès de plastic omnium, coût trop élevé.

Monsieur NETTE va se rapprocher du SICTOM afin d'obtenir une proposition de contrat de maintenance .

Le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable au rachat du parc à la société Plastic Omnium, mais cassera le contrat de location à compter du 1 er Mai 2015 comme proposé par leur responsable commercial.

Personnel

Le contrat unique d'insertion signé avec madame LACOSSE Corinne arrivera à échéance au 5 Octobre 2015.

Madame LACOSSE est actuellement en arrêt maladie jusqu'au 15 septembre 2015.

Monsieur le Maire étant satisfait des services rendus par Madame LACOSSE Corinne, propose de lui renouveler son contrat de 21 heures hebdomadaires ainsi que la convention d'aide financière signée avec l'Etat pour une année supplémentaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention et le contrat de travail de Madame LACOSSE Corinne.

Assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, en vertu du décret N° 95635 du 6 Mai 1995, le rapport annuel sur le prix, la qualité et l'exécution du service de traitement de l'eau pour la commune de Caudrot.

On peut constater une baisse des abonnés et des volumes à traiter.
50 foyers aux lieux dits dans les hauteurs de Caudrot et au quartier de Lesparre ne sont pas reliés au réseau public, mais ont un assainissement individuel.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport et du fait qu'il est à leur disposition en mairie.

Fonds de péréquation intercommunal (FPIC)

Le FPIC est un fonds national de péréquation destiné à réduire les écarts de richesse entre des ensembles intercommunaux constitués des communes et de leur EPIC.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des réunions préparatoires du budget communautaire 2015, la possibilité de modifier la répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales avait été évoquée.

Un courrier de Monsieur Le Préfet en date du 28 MAI 2015, indiquait une répartition nouvelle de ce fonds définie comme suit :

Communauté de communes : 39%
Communes : 61 %

La répartition entre les communes reste la répartition de droit commun.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter la modification de la répartition du FPIC comme indiqué ci-dessus.

Commission Locale d'évaluation des transferts de charge (CLECT)

Plan Local Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT s'est réunie le 20 avril 2015 pour évaluer les transferts de charges liés au transfert de la compétence élaboration du PLUI.

Coût de ce projet environ 200 000 €. L'Etat subventionnerait à hauteur de 100 000 €, la CDC prendrait à sa charge 50 000 €, la différence soit 50 000 € serait répartie entre les 14 communes membres au prorata du nombre d'habitants, telles qu'elles seront définies ultérieurement, ces chiffres n'étant pour l'instant que des estimations.

Par ailleurs, le Conseil Communautaire a délibéré en séance du 1^{er} juin 2015 et a approuvé par délibération à la majorité des membres présents l'avis de la CLECT.

Pour Caudrot, une somme de 10 000 € environ serait à prévoir dans le cadre de ce projet payable sur 3 ans.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'avis de la CLECT.

Bâtiment ALSH maison du Tamon

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT s'est réunie le 20 avril 2015 pour évaluer les transferts de charges liés au transfert du bâtiment « maison du Tamon » propriété de la commune de Saint Pierre d'Aurillac pour la compétence ALSH.

Elle propose une diminution de l'attribution de compensation à cette commune d'un montant de 667 € par an pour les charges liées au transfert du bâtiment « maison du Tamon » .

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire a délibéré en séance du 1^{er} juin et a approuvé à la majorité des membres présents l'avis de la CLECT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'avis de la CLECT

Contrat photocopieurs

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a rencontré la responsable commerciale de la société Ricoh pour réétudier nos contrats qui ne sont plus adaptés à l'utilisation actuelle du matériel.

En effet, afin de minimiser le coût de la maintenance annuelle, Madame Desseaux a renégocié le coût des copies à un tarif des plus avantageux qui sera fixé et bloqué pendant 5 ans, la société RICOH étant partenaire du groupement des marchés publics d'Aquitaine et pouvant conséquemment bénéficier de tarif plus compétitif.

Un seul photocopieur couleur sera utilisé au secrétariat de la mairie au lieu de deux actuellement, ce qui nous fera économiser environ 600 € par mois.

Au niveau de l'école les copies couleurs seront supprimées.

De plus, chaque enseignant bénéficiera d'un quota annuel de photocopies, avec son propre code, sans dépassement possible ou seulement à titre exceptionnel. Des photocopies pourront être faites en mairie, si celles-ci sont jugées nécessaires.

Ces nouveaux contrats de maintenance seront appliqués à la mi-juillet.

Factures Energie GAZ

Monsieur VEUX précise aux élus, que grâce à un regroupement de commande d'énergie auprès du SDEEG, une économie de 16% sera faite cette année.

Par contre, au niveau du stade municipal une augmentation de 30% sur les factures de consommation a été constatée. Monsieur le Maire a donc reçu le Président de la Vaillante-Sport pour tenter de comprendre cette situation et ce dernier a confirmé qu'en effet, le soir des entraînements, les projecteurs n'étaient pas éteints et, parfois, les radiateurs électriques non plus.

Il sera donc plus vigilant dès la saison prochaine.

Monsieur Tendeiro a demandé à monsieur le Maire, si les vestiaires pouvaient être remis propres. Ces derniers étant vraiment abimés, un coup de peinture s'impose

Monsieur le Maire est favorable à cette demande, les travaux seront faits dès que possible.

Bâtiments scolaires

La commune dispose de deux climatiseurs qui étaient autrefois dans l'ancienne classe mobile de maternelle, monsieur le Maire souhaiterait les faire poser dans la salle de motricité de la maternelle actuelle.

Pour cela, il a demandé un devis à Monsieur COSSON plombier à Saint-Macaire qui s'élève à 3672 € TTC.

Monsieur BOYER demande à Monsieur le Maire s'il a demandé d'autre devis, estimant que Monsieur COSSON applique des tarifs assez élevés.

Monsieur le Maire n'est pas du tout contre le fait de demander d'autres devis et ceci sera fait prochainement. Le Conseil Municipal donne néanmoins un avis favorable pour ce projet.

Mairie

La porte d'entrée principale de la mairie étant très abimée, monsieur le Maire a demandé un devis à une entreprise de menuiserie de Bagas, pour le remplacement de celle-ci dans la même matière et le même style c'est-à-dire en bois et avec deux vantaux. Ce devis se monte à 1200 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable pour passer cette commande.

Machine à café

Monsieur le Maire ayant reçu une offre intéressante pour l'acquisition d'une machine à café expresso pour un coût de 149 € avec 400 capsules et 1 € de frais pour l'acquisition du matériel, demande au Conseil Municipal son accord pour l'achat de cette machine à café.

Le Conseil Municipal est favorable par 11 voix pour et une voix contre.

Ecole

Madame HOULEZ a sollicité monsieur le Maire pour l'acquisition de petit matériel nécessaire pour accueillir tous les enfants lors de la rentrée prochaine : 7 tables et 10 chaises pour un coût de 958 € TTC.

Par ailleurs, les crédits consommés pour les transports scolaires au 1^{er} juillet ayant été dépassés de 500 €, monsieur le Maire s'est entendu avec Madame La Directrice pour diminuer d'autant le budget de fournitures scolaires alloué pour l'année.

Fusion des Communautés de communes

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il va falloir réfléchir dès maintenant au devenir de notre CDC.

En effet celle-ci étant trop petite elle est amenée à être fusionnée en 2016, probablement avec la CDC de Langon, étant géographiquement mitoyenne.

Il semble que deux communes du Canton souhaitent fusionner avec la CDC de Sauveterre et les autres communes devront toutes également se prononcer.

En ce qui concerne la commune de Caudrot, un large débat est entamé sur la direction à prendre en pesant le pour et le contre des différentes possibilités, se rattacher à la CDC de Langon, Cadillac ou La Réole ?

Les élus doivent y réfléchir dès maintenant.

Communes nouvelles

Le statut de commune nouvelle a été créé par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et est destiné à favoriser le regroupement de communes contiguës.

La création de cette commune nouvelle peut être faite à la demande de tous les conseils municipaux, soit des deux tiers au moins des conseils municipaux membres d'un même établissement public de coopération intercommunale.

Pour une commune nouvelle de 3000 habitants au moins, celle-ci disposera d'un maire délégué et d'un conseil municipal de 29 membres.

Monsieur le Maire précise qu'il a déjà été contacté par certains élus de communes voisines intéressées par ce projet, et tiendra le Conseil Municipal au courant dès qu'il aura plus d'informations. Il demande aux élus si, sur le principe, ils sont favorables ou pas à la création d'une commune nouvelle.

Monsieur NETTE précise que cette demande nécessite beaucoup de réflexion et de temps pour y répondre, il reste donc pour l'instant prudent sur un tel projet.

Le débat est ouvert et fera l'objet d'un prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Transfert des équipements sportifs

Comme annoncé lors du dernier conseil communautaire, monsieur le Maire rappelle aux élus que chaque commune doit se prononcer sur l'étude de possibilité de transfert des équipements sportifs auprès de la CDC, afin que la commission sport puisse poursuivre son travail d'analyse d'opportunité et de mise en œuvre de ce projet.

Bulletin Municipal

Monsieur NETTE présente au Conseil Municipal le dernier bulletin qu'il vient de rédiger et qui sera distribué dès lundi prochain aux Caudrotais.

SIPHEM

Monsieur DUMEAU précise qu'il a participé avec monsieur le Maire à un atelier sur le thème de l'énergie renouvelable très intéressant et propose de transmettre à ses collègues une invitation pour un prochain débat sur les programmes du territoire à Energie Positive et du territoire à énergie pour la croissance verte.

Kermesse école

Madame GARRELIS informe les élus qu'ils sont invités demain à la kermesse organisée par les enfants à l'école.

La séance est levée à 20 H 40.